



Etude préalable en vue de la valorisation des pratiques et des productions traditionnelles

SYNTHESE

Décembre 2014



Philippe VILLARD
Consultant

L'agriculture traditionnelle

Qu'est ce que l'agriculture traditionnelle ?

L'agriculture traditionnelle en Martinique est un système de production de diversification (hors canne et banane d'export), de polyculture ou de polyculture-élevage majoritairement vivrière, à destination d'une économie locale.

Certaines caractéristiques sont véritablement constitutives de l'agriculture traditionnelle : les rotations, les jachères, les associations de culture, l'utilisation d'amendement organique, l'utilisation limitée de produits chimiques, la lutte phytosanitaire intégrée, le désherbage manuel ou mécanique, la



restriction sur les intrants et la mécanisation limitée et raisonnée.

D'autres caractéristiques ne sont pas jugées structurantes : surface minimum d'un hectare pour être viable en mono-activité, difficile accès à la terre, ancrage à la terre, prise en compte de la lune, passion pour le métier d'agriculteur, commercialisation favorisant le circuit court, capacité à saisir les opportunités. Le besoin en main d'œuvre est important par nature mais très limité dans les faits, le Koudmen organisé est parfois mis en place. Le travail manuel reste actuellement, en l'absence d'outils mécanisés adaptés, particulièrement important. Les investissements effectués sur l'exploitation restent très faibles voire inexistants.

L'agriculture dite traditionnelle est finalement une création récente, la génération précédente étant celle des jardins créoles. Elle reste relativement fragile, relativement peu prise en compte dans les différentes instances et avec des moyens financiers limités. Cette agriculture rencontre des facteurs limitants en termes de foncier (accès et accessibilité), de pollution des sols martiniquais, éventuellement de main d'œuvre et plus rarement de commercialisation.



Méthodologie de l'étude

Pollen Conseil et Philippe Villard Consultant ont mené une étude pour le compte de la Chambre d'agriculture de Martinique sur le sujet. Il s'est agi de décrire de manière précise cette agriculture traditionnelle particulièrement intégrée, de recenser les caractéristiques communes et de proposer des pistes de développement. Une trentaine d'agriculteurs ont été rencontrés.

restriction sur les intrants et la mécanisation limitée et raisonnée.

D'autres caractéristiques ne sont pas jugées structurantes : surface minimum d'un hectare pour être viable en mono-activité, difficile accès à la terre, ancrage à la terre, prise en compte de la lune, passion pour le métier d'agriculteur, commercialisation favorisant le circuit court, capacité à saisir les opportunités. Le besoin en main d'œuvre est important par nature mais très limité dans les faits, le Koudmen organisé est parfois mis en place. Le travail manuel reste actuellement, en l'absence d'outils mécanisés adaptés, particulièrement important. Les investissements effectués sur l'exploitation restent très faibles voire inexistants.

L'agriculture traditionnelle est présente sur

l'ensemble de la Martinique même si des communes ou des microrégions agricoles sont plus concernées que d'autres (autour de Sainte-Marie et du Gros-Morne dans le nord atlantique ainsi que le triangle constitué par les communes de Ducos, Vauclin, Saint-Esprit et Rivière-Pilote dans le sud atlantique).

L'agriculture dite traditionnelle est finalement une création récente, la génération précédente étant celle des jardins créoles. Elle reste relativement fragile, relativement peu prise en compte dans les différentes instances et avec des moyens financiers limités. Cette agriculture rencontre des facteurs limitants en termes de foncier (accès et accessibilité), de pollution des sols martiniquais, éventuellement de main d'œuvre et plus rarement de commercialisation.

Les systèmes de culture

Le système de base en agriculture traditionnelle se structure autour de la production de tubercules (igname, dachine ou manioc). La rotation est importante avec la plupart du temps une phase de jachère pâturée. Cela permet à la fois une lutte phytosanitaire intégrée et une amélioration de la fertilité du sol. Les associations de cultures importantes permettent de rentabiliser l'espace, d'échelonner sur l'année les récoltes (et donc les ventes), de maîtriser l'enherbement entre les cultures structurantes, de limiter les risques de dommages phytosanitaires. Un petit élevage est la plupart du temps associé à la production végétal bien que sa principale fonction ne soit pas économique mais liée à la maîtrise de l'enherbement et à l'amendement organique des terres. Les modes de commercialisation sont relativement diversifiés et le circuit court n'est pas rare. Des réseaux d'échange existent que ce soit au travers des koudmen sur la partie production mais également au travers de l'adhésion à des groupements de producteurs alternatifs et des marchés de producteurs locaux.

Dans les systèmes structurés autour de la production d'igname, la culture de dachine peut se retrouver en culture intercalaire et de la même manière que les cultures de chou dur, de haricot, de solanacées, de cucurbitacées et de plantes condimentaires. Des fruitiers sont disséminés au travers de l'exploitation. Aucun produit phytosanitaire chimique n'est utilisé.



Dans les systèmes structurés autour de la culture de dachine les associations sont également très variées et n'excluent pas la possibilité de zone en monoculture dachine. Les jachères sont longues. Le recours à la mécanisation pour le travail du sol peut exister mais la plantation et la récolte sont toujours effectuées manuellement.

Dans les systèmes de culture structurés autour de la production de manioc, les cultures associées sont adaptées au cycle long du manioc et l'on retrouve fréquemment des patates douces ou cucurbitacées. La transformation du manioc peut être une activité intégrée à l'exploitation.



Dans les systèmes structurés autour d'une production principalement maraîchère, les cultures sont particulièrement variées (giraumon, piment, concombre, tomate, persil, céleri, haricots etc.), cultivées en association et avec des rotations très importantes. La rotation peut inclure

des tubercules. Il peut apparaître une spécialisation plus ou moins marquée pour un produit en particulier et en fonction des opportunités commerciales. L'amendement organique provenant de l'extérieur est particulièrement important et d'autant plus lorsque les phases de jachères sont courtes voire inexistantes.

Dans les systèmes structurés autour de la culture des fleurs, des arbres fruitiers peuvent être associés et apporter ombrage, amendement par les feuilles voire tuteurage. Il s'agit de système en innovation et la vente sur l'exploitation n'est pas rare ou dans des circuits plus spécifiques.



Les systèmes structurés autour de la culture des plantes aromatiques et médicinales sont des systèmes émergents et innovants proche du système maraîchage. Les associations et rotations de cultures sont spécifiques et construites autour de la production de PAM.

Dans les systèmes structurés autour de la banane créole, les associations de cultures sont également largement présentes et une attention particulière porte sur l'amendement organique et la lutte biologique.

En conclusion, les associations de cultures importantes, les rotations, les importants apports en matières organiques pour l'enrichissement du sol, ainsi que le faible recours aux intrants (plus particulièrement aux intrants chimiques) sont les principales caractéristiques de ces systèmes agricoles, qu'ils soient ou non orientés sur la production de tubercule .

Projet de cahier des charges

Le cahier des charges de l'agriculture traditionnelle doit être respecté sur l'ensemble de l'exploitation puisqu'il s'agit d'une démarche globale.

Le producteur doit avoir une activité déclarée mais il n'est pas demandé de formation particulière pour être reconnu exploitant en agriculture traditionnelle.

Les cultures que l'on retrouve dans les exploitations traditionnelles sont particulièrement diversifiées d'une exploitation à l'autre et au sein même d'une exploitation et même si la culture des tubercules reste prépondérante et relativement structurante, l'ensemble des systèmes de cultures détaillés plus haut peuvent être concernés et les systèmes de cultures sous serre sont exclus.

Les associations de cultures sont nécessaires en agriculture traditionnelle et peuvent prendre différentes formes : association au sein des parcelles, juxtaposition de micro-parcelles de quelques mètres carrés ou système de bande. La monoculture, hors monoculture de dachine ou manioc associée à de la jachère paquée, est exclue.

L'agriculture traditionnelle est caractérisée par une faible mécanisation. En cas de labour mécanisé, celui-ci devra être effectué uniquement de manière superficielle de façon à maintenir un certain équilibre du sol.

Il est nécessaire de mettre en place un plan de gestion de l'amendement organique qui vise à l'obtention d'un taux d'humus important et qui implique de limiter au maximum l'utilisation des engrais chimiques.

Pour lutter contre l'enherbement, l'utilisation d'herbicide chimique est proscrite et seuls les procédés mécaniques de culture, le paillage et l'utilisation de plantes de couverture sont possibles.

La prévention des dégâts causés par les ravageurs et les maladies repose principalement sur les associations et rotations des cultures, les techniques culturales et l'utilisation de produits naturels du type purin.

Pistes d'actions

La création d'un label ou d'une charte pour les exploitations répondant à un cahier des charges de l'Agriculture Traditionnelle peut être portée par une organisation de producteur, une association ou un groupement.

Le regroupement des producteurs est un moyen de mutualiser la mise en marché. En créant ou rejoignant une organisation de producteurs agréées, les producteurs peuvent bénéficier d'un soutien à la commercialisation de leur production vendue dans le cadre d'un marché de producteurs. Cela permettrait de faire valoir la qualité des produits issus des pratiques agricoles traditionnelles auprès des consommateurs en bénéficiant des aides publiques (POSEI et PDRM).

La création d'une association voir un GIEE permettrait de rassembler et plus facilement défendre les intérêts des producteurs en agriculture issue des pratiques traditionnelles.

Pour faciliter l'installation et la pérennisation des exploitations, il serait utile qu'une reconnaissance officielle au niveau de la profession agricole soit faite pour la production issue des pratiques agricoles traditionnelles. Il s'agit en particulier de la faire reconnaître comme une production agroécologique et pouvoir bénéficier des aides prévues dans le cadre du PDRM (MAE « système » ; Aide forfaitaire à l'installation sur le modèle de l'AB ; Aide spécifique pour l'adhésion à un label)

Il convient d'organiser la mutualisation des expériences, des pratiques et de capitaliser les savoirs sur les pratiques traditionnelles. Les thématiques sont multiples, de la gestion de la matière organique à la lutte phytosanitaire intégrée en passant par les techniques culturales des différentes espèces et des associations entre les espèces.

Une piste de recherche-développement concerne la recherche de matériel performant permettant de travailler le sol de manière similaire à un travail manuel, dans le but de préserver la structure du sol.

En outre, dans la mesure où pourraient se mettre en place des actions de recherche-développement-formation et dans une dynamique de développement collectif, il serait intéressant de mettre en place un système de parrainage des jeunes par des plus anciens déjà installés dans le même système de production et d'aider les plus jeunes à trouver les variétés adaptées à leur écosystème auprès du réseau de préservation et de multiplication des espèces vivrières traditionnelles.

Un premier travail collectif pourrait être d'organiser la préservation des ressources génétiques dans les exploitations qui s'inscrivent alors dans un réseau organisé de préservation des ressources génétiques.



Etude réalisée par la Chambre d'agriculture de Martinique avec les Crédits du Conseil Interministériel des Outre-Mer gérés par l'ODEADOM

